

ABONNEMENT.
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10
On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez M. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

1^{er} Août 1879.

Élections municipales de Saumur.

Dimanche 3 août 1879.

CANDIDATS CONSERVATEURS.

Des conservateurs désireux de répondre à un vœu général se sont réunis hier soir et ont arrêté la liste suivante qu'ils proposent aux électeurs.

Nous l'accueillons avec empressement et nous espérons que nos concitoyens apprécieront le dévouement, l'intelligence et l'expérience des candidats nouveaux qui sollicitent leurs suffrages.

MM.

1. LE BRECO, GUSTAVE.
2. COUÉ, photographe.
3. FERMÉ-MESNET, ancien maire de Chinon.
4. FOUCHÉ-GILBERT, ancien juge de paix.
5. LEDDÉ, ancien sous-préfet.
6. DE NEUVILLE, ancien avocat à la Cour de Paris.
7. POISSON, négociant.

Bulletin politique.

La question de la réorganisation de notre armée, soulevée à la tribune par M. Le Faure, a eu un certain écho dans la presse. Le *Constitutionnel* reproduit une lettre d'un « soldat » qui vient à l'appui des arguments du député de la Creuse :

« On a battu en brèche l'administration

militaire ; on a discrédité l'intendance, et on n'a rien fait pour la réorganiser.

» On a supprimé le corps d'état-major, et on n'a rien mis à sa place.

» On a proclamé la nécessité de faire une loi sur l'avancement et on en ajourne l'examen, comme si on tenait à se donner le temps de pourvoir au préalable tous ses amis et de dépasser, en fait de favoritisme, les scandales si fort reprochés aux gouvernements précédents.

» On a fait semblant de supprimer l'exonération et le remplacement, et on s'est empressé de les rétablir en dénaturant le volontariat d'un an.

» On a couvert nos frontières de retranchements et de forteresses qui ont coûté des centaines de millions et dont on cache les plans et le tracé aux militaires qui seront chargés de les défendre.

» On a cru organiser la mobilisation de deux millions de soldats, mais on a pris à ce sujet des mesures tellement confuses que bien des militaires compétents redoutent d'effreux déboires pour le jour où il faudra mettre tout ce monde sous les armes.

» Enfin on a élargi les cadres dans des proportions à ce point insensées que, quand on a payé les cadres, il ne reste plus d'argent au budget, je ne dirai pas pour payer, mais seulement pour entretenir des soldats.

Et, pendant que nos cadres sont vides, nos effectifs réduits à presque rien, sait-on ce que font nos voisins les Allemands ?

« Ils sont décidés à lever, l'année prochaine, 35,000 hommes de plus qu'on n'en a levé jusqu'à ce jour. Ces 35,000 hommes, il les affecteront à l'infanterie, rien qu'à l'infanterie, à leur infanterie qu'ils soignent comme mérite d'être soignée la reine des batailles.

» Les Allemands trouvent que l'effectif actuel de leur infanterie est insuffisant. Or, voici ce qu'est cet effectif d'après des renseignements officiels publiés tout récemment par la *Gazette de Berlin* et par la *Gazette militaire de Darmstadt*.

» Les bataillons entretenus en Alsace-Lorraine ont un effectif de paix s'élevant à 664 soldats ; les bataillons de la garde ont un effectif de 564 hommes, et ceux de la ligne un effectif de 549 hommes.

» Les 35,000 hommes de levées supplémentaires serviront à porter tous les bataillons allemands à l'effectif de paix de 664 soldats, ce qui correspond à 466 soldats combattant par compagnie.

» Pendant que les Allemands entretiendront sur le pied de paix des compagnies de 466 soldats, nous continuerons à n'avoir en France que des compagnies de 60 hommes.

M. Le Faure avait donc complètement raison quand il soutenait que nos cadres sont vides. Il avait raison aussi quand il affirmait que les fonds mis, en France, à la disposition de l'autorité militaire sont mal employés, puisque nous ne parvenons à entretenir que 60 hommes par compagnie avec un budget de 600 millions, tandis que les Allemands trouvent moyen d'entretenir 466 hommes par compagnie avec un budget de 400 millions.

UN TOURNON.

La ville de Nancy va être le théâtre d'une joute oratoire entre républicains officiels et républicains tendant à devenir officiels.

Un monument élevé à la mémoire de M. Thiers, voilà le prétexte. Mais l'éloge du petit grand homme tiendra peu de place dans les discours.

D'ailleurs, les républicains ont tellement épuisé le sujet qu'ils seront tout naturellement emportés à parler d'autre chose.

Or, de quoi parler, si ce n'est de l'article 77 ? N'est-ce pas de plus en plus la question du jour ?

Ca l'est d'autant plus que l'ajournement est une affaire conclue, arrêtée.

Sans que l'on sache bien au juste comment l'accord s'est fait, gouvernement, Chambres haute et basse, commission, tout le monde s'écrie : « A plus tard ! »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA GRAND-MÈRE.

(Suite.)

IV.

La jeune femme avait été frappée au cœur. Elle aimait bien sa mère, elle aimait bien son enfant, mais elle ne pouvait oublier celui à qui elle avait confié sa vie entière ; ce rude travailleur si fort et si doux, cet homme qui aurait pu être terrible comme un lion, et qui était si calme, si bon, si naïf, si juste, elle le revoyait sans cesse, revenant le soir de son dur labeur, souriant à sa mère qu'il saluait toujours avec politesse et affection, souriant à son petit enfant qu'il prenait dans ses bras et qu'il balançait en chantant un bout de refrain pour l'amuser, et lui offrant ensuite à elle sa large main rugueuse qu'il faisait souple et caressante pour ne pas froisser la petite main qu'elle lui tendait. Il n'était pas grand parleur de sa nature, mais elle savait, sans qu'il eût besoin de le dire, tout ce que cette simple poignée de main signifiait de dévouement, de tendresse et de protection.

Et maintenant c'était fini, fini pour toujours ! Oh ! comme elle comprenait à cette heure dans

le soin de l'enfant. Il est dans l'essence et dans la dignité de l'âme humaine, alors même qu'elle est des plus humbles, de se retremper souvent dans la douleur la plus cruelle ; et plus elle aura été meurtrie, plus haut elle montera sur les ailes du sacrifice et du dévouement.

Le pauvre petit aura donc une mère. Les voisins, qui sont de bonnes gens, offrent à la veuve de garder l'enfant, quand elle aura besoin d'aller et de venir ; ils le prendront chacun à leur tour ; ils ont tous des enfants, et un de plus dans une famille n'est pas une gêne. Mais la veuve, tout en les remerciant de leur bon cœur, a d'autres projets. Elle ne veut pas rester dans cette ville où sont morts son fils et sa fille, où tout ne lui rappellerait que de tristes souvenirs, où elle ne serait pas sûre de conserver son courage et sa force. Elle retournera dans son village : là on aimait son mari, là on sera bon pour elle, là elle pourra travailler sans jamais s'éloigner de « son enfant ».

« Cependant le mal l'usait. Ses forces finirent par s'épuiser jusqu'au bout. Elle pria sa mère de lui pardonner cette faiblesse qui l'abattait ; puis ce fut

l'affaire de quelques jours : elle se coucha pour ne plus se relever. Et voilà pourquoi la pauvre vieille femme, qui a sur ses genoux un petit enfant, détourne la tête pour que l'enfant ne voie pas les grosses larmes qui lui viennent aux yeux quand elle l'entend appeler sa mère.

V.

Les voisins sont revenus du cimetière. La grand-mère est toujours là, avec l'enfant sur ses genoux. Les larmes l'étouffent, mais elle les contient. Chose étrange ! elle aime cet enfant comme s'il était à elle. Ce n'est pas sa faute à lui, dit-elle, si elle est malheureuse. Il ne faut pas qu'il en souffre, le cher innocent ! Elle se sent désormais si nécessaire au petit orphelin, qu'elle frémit en songeant qu'elle pourrait lui manquer ; et l'idée du devoir, que Dieu a mise dans l'âme de l'homme pour être la lumière de sa conscience et la force de sa raison, apparaît si simple et si puissante à la pauvre veuve, qu'elle s'oublie plus que jamais.

La pensée d'avoir résisté à un pareil malheur lui fait venir comme un instinct mystérieux la croyance qu'elle a encore quelque chose à faire en ce monde ; la vue de ce petit être si faible, si dénué de tout, qui ne peut pas se passer d'elle, lui inspire une vaillante pitié. Il mourrait si elle ne vivait pas ; elle aura donc la force de vivre pour qu'il ne meure pas. Ses malheurs à elle doivent passer après

VI.

Les voyageurs arrivent de tous les côtés dans la gare. La pauvre veuve est comme étourdie de cette foule et de ce tumulte ; et certes elle irait se heurter contre l'un ou contre l'autre ; mais à la vue du petit enfant qu'elle porte, on se range pour lui faire place. O force de la faiblesse ! Des gens riches, des gens élégants, à qui la pauvre femme

Chronique générale.

Versailles, 31 juillet, 4 h. 30 soir.

La commission sénatoriale de l'enseignement supérieur a entendu aujourd'hui M. le ministre de l'instruction publique. Ce dernier en est sorti très-animé. Il paraît que la discussion a été vive. On assure que M. Jules Simon, quoique président, sera nommé rapporteur.

On voit dans la galerie des Tombeaux quelques ecclésiastiques qui sont venus pour savoir des nouvelles.

Le Sénat va voter, dans sa séance de ce jour, le projet du gouvernement sur la prorogation des traités de commerce. La loi sur le conseil supérieur ne sera pas votée cette session.

A la Chambre, on procède au scrutin, à la tribune, sur le projet de la commission, relatif à la diminution du traitement des évêques et archevêques. Le vote sera acquis, quel que soit le nombre des votants.

5 heures.
Voici le résultat du scrutin public à la tribune sur l'amendement de M. Le Gonidec de Traissan et plusieurs de ses collègues, relatif au chapitre 3 du budget des cultes, tendant à établir les crédits concernant le traitement des évêques et archevêques.

Nombre des votants, 331; pour l'adoption de l'amendement, 136; contre, 174. L'amendement appuyé par le ministère est repoussé.

On croit que la Chambre aura terminé ce soir ou demain soir. Le Sénat lui-même se séparerait demain pour s'ajourner au 25 novembre prochain. C'est du moins l'avis général.

La Chambre a voté mardi la démolition des Tuileries, comme si elle voulait achever l'œuvre de la Commune.

C'est un acte de vandalisme au point de vue de l'art. Et M. Jules Ferry, ministre des beaux-arts, n'a rien dit; M. Turquet n'a point protesté; M. Proust, qui a des prétentions artistiques, a même soutenu le projet.

Voici ce qu'écrivait, le 7 avril 1834, Victor Hugo à propos de quelques modifications projetées aux Tuileries :

« Nous avons vu avec une douleur mêlée d'indignation qu'on songeait à agrandir, à refondre, à remanier, c'est-à-dire à détruire cet admirable palais. Les architectes de nos jours ont la main trop lourde pour toucher à cette délicate œuvre de la Renaissance. Nous espérons toujours qu'ils ne l'osent pas. D'ailleurs, cette démolition des Tuileries, maintenant, ne serait pas seulement une voie de fait brutale dont rougirait un Vandale ivre, ce serait un acte de trahison. »

Cet acte « de Vandale ivre, » c'est la Chambre qui l'accomplit aujourd'hui. Il n'y a donc pas un homme dans cette majorité républicaine qui se souvienne de cet admirable

n'oserait même pas adresser la parole, la regardent d'un air aimable, lui sourient, la laissent passer, lui demandent où elle va, lui souhaitent bon voyage, parce qu'elle a dans ses bras un petit être faible et innocent. La veuve se sent le cœur pénétré d'un sentiment d'une douceur étrange : il lui semble que l'enfant la fait respecter ; elle lui donne un baiser, et dans ce baiser il y a de la reconnaissance.

C'est que la veuve n'est pas de ces personnes qui ne voient que le mauvais côté des choses, qui croient que tout leur est dû, et qui trouvent qu'on n'en fait jamais assez pour elles. Quand on est bon, on suppose volontiers que les autres sont bons. Elle a toute sa vie fait de son mieux ; elle a eu un brave mari, de braves enfants, qui faisaient aussi de leur mieux. C'est pourquoi son cœur est plus prompt à croire au bien qu'au mal. Le malheur lui a fait verser bien des larmes, mais ne lui a donné ni aigreur ni injustice ; et elle reçoit avec une naïve et simple gratitude les témoignages de bienveillance que lui vaut son petit enfant.

On lui parle, à ce petit ; et quand il voit ces figures souriantes qui se penchent vers lui, il sourit à son tour. On part : le coup de sifflet du signal, l'ébranlement des voitures, les objets qui ont l'air de marcher, tout cela étouffe le petit enfant. Il ouvre de grands yeux et regarde de tous côtés d'un air interrogateur ; les voyageurs lui font fête ; son étonnement disparaît bien vite ; le bruit, le

chapitre de Victor Hugo : Paris à vol d'oiseau, où sont décrites les merveilles de notre vieux Paris ? Il n'y a donc pas un homme capable d'apprécier ce chef-d'œuvre de Philibert Delorme ?

Qu'on laisse par terre les deux ailes déjà démolies, nous ne réclamerons pas ; ces deux appendices étaient laids et cadraient mal avec le monument principal. Mais, au nom de l'art français, que l'on conserve au moins ce merveilleux pavillon de Philibert Delorme, spécimen le plus complet du génie du grand artiste.

Son château d'Anet a déjà disparu : on en conserve un fragment, comme une relique, au Palais des Beaux-Arts. Veut-on donc aujourd'hui jeter bas un de ses chefs-d'œuvre ! Qu'on en donne au moins un motif plausible !

Comment ! il y a trois jours M. Jules Ferry parlait de son musée destiné à réunir toutes les merveilles de l'art français ! Il rappelait « ces richesses que nos glorieux ancêtres ont accumulées pendant des siècles et qu'ils ont léguées à l'ingratitude oublieuse de leurs descendants ! »

Pourquoi n'a-t-il pas eu un mot à dire, quand la Chambre, héritière de cette « ingratitude oublieuse, » commettait cet acte de barbarie ? Son discours n'était donc qu'une parade, et n'est-il lui-même qu'un farceur ?

Des commerçants et des industriels qui se trouveraient lésés dans leurs intérêts par le projet de dénomination nouvelle de certaines rues de Paris, organisent un pétitionnement au Président de la République et aux membres du gouvernement, pour leur demander le refus de sanction du vœu formulé à ce sujet par le conseil municipal.

Le gouvernement a décidé de s'opposer à l'ouverture d'une souscription publique qui devait être faite à Paris, pour élever une statue au Prince impérial en Angleterre avec des fonds recueillis en France.

M. Gambetta s'est fait installer, aux frais du budget, une luxueuse salle de bains. M. Jules Grévy réclame à son tour, toujours aux frais du budget, une galerie vitrée formant jardin d'hiver au palais de l'Élysée. Cette petite fantaisie présidentielle nous coûtera la somme de 180,000 fr. Bast ! la France est bien assez riche, quoique en République, pour payer un jardin d'hiver au plus spartiate de ses Présidents.

On lit dans la *Vraie France*, de Lille :

« Nous croyons savoir que le Sénat académique de Lille aurait l'intention de faire des démarches en vue d'arriver à une entente entre toutes les universités catholiques de France pour établir des concours généraux. Cette mesure serait, à notre avis, des

mouvement, l'amusement ; il jase, il joue ; cette joie enfantine occupe la grand-mère et la distrait malgré elle. C'est comme un rayon de douce lumière dans la nuit sombre de son malheur.

Cependant on a dépassé les faubourgs. On a laissé derrière soi ces grandes maisons grises aux nombreux étages, aux cours étroites et noires, où pénètre à peine un peu d'air et de soleil, et qui font à la grande ville comme une ceinture de tristesse. La grand-mère ne les regarde pas. Nulle pensée d'adieu ne lui vient au cœur. Elle songe à ses deux enfants qui sont ensevelis au milieu de cette foule ; elle emporte leur souvenir dans le fond de son âme, mais la terre où ils reposent lui semble une terre d'exil, et elle la quitte sans regret, sans espoir ni désir d'y revenir jamais.

Voici la campagne enfin ! Les prairies s'étendent à droite et à gauche ; on longe le fleuve qui décrit des courbes calmes et majestueuses ; ici se dressent des peupliers dont le murmure semble s'approcher ou s'éloigner selon que le vent souffle d'un côté ou de l'autre ; là se penchent des saules au pâle feuillage ; à travers leurs branches grêles et frémissantes, on voit l'eau qui frissonne et scintille. Au loin les collines bleuâtres ferment l'horizon. La grand-mère relève la tête ; elle regarde la terre, et puis le ciel ; il lui semble qu'elle respire plus librement, et que son cœur est soulagé peu à peu du poids qui l'oppressait.

(A suivre.)

plus propres à exciter l'émulation des étudiants, et à élever le niveau des études. »

La commission du divorce (Chambre des députés) a conclu au rétablissement du divorce et a chargé M. Léon Renault de rédiger un rapport dans ce sens.

Le canton de Guingamp (Côtes-du-Nord) avait à élire, dimanche, un conseiller général en remplacement de M. Huon, le député radical mort il y a deux mois. Les républicains s'attendaient à un triomphe facile ; ils sont absolument battus.

M. Tauves, candidat républicain, a été battu de 300 voix par M. Ollivier, candidat conservateur.

Le *Journal officiel* de dimanche matin annonçait la nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur, au grade de chevalier, de M. Weinberg, grand-rabbin de Lyon depuis trente ans et doyen des rabbins de France.

Par une triste coïncidence, en même temps que le *Journal officiel* parvenait à Lyon, une dépêche de Schelestadt annonçait la mort de M. Weinberg, qui se trouvait momentanément dans cette ville.

M. Hérolé, préfet de la Seine, vient de prendre un arrêté transformant en école laïque l'école congréganiste de la rue Pajol. C'est, si nous ne nous trompons, la onzième école de Paris dont les congréganistes sont exclus. Et cela en moins de huit mois !

Un bruit, qui nous arrive de Berlin, nous apprend que M. le comte de Saint-Vallier aurait vendu ses chevaux ces jours-ci ; c'est le prince de Saxe-Meiningen qui se serait rendu acquéreur des équipages de notre ambassadeur ; d'où l'on pourrait croire que M. de Saint-Vallier compte abandonner son poste de Berlin.

Des agents prussiens sont arrivés à Nancy, il y a quelques jours.

Ils viennent entendre sans doute ce qui pourra bien être dit de l'Allemagne dans les discours qui seront prononcés par nos ministres.

Des désordres, dont le caractère semble avoir été assez grave, se sont produits la semaine dernière à Oran (Algérie). Le *Figaro* a publié à ce sujet le récit suivant :

« Hier matin, des ouvriers trouvaient dans une carrière abandonnée, située derrière l'hôpital civil, le cadavre du maréchal-des-logis Aragon, du 2^e chasseurs d'Afrique. Il avait le crâne complètement fracassé.

« Non loin de lui, sans connaissance, gisait le chasseur Chevalier, les deux cuisses fracturées.

« Ces deux militaires avaient dû, pendant la nuit, être poursuivis, et, voulant escalader le mur d'enceinte, étaient tombés d'une hauteur de 30 mètres environ.

« Hier, à six heures du soir, avaient lieu les funérailles du maréchal-des-logis Aragon. Vers dix heures, une soixantaine d'hommes du 2^e chasseurs d'Afrique, se figurant que ces deux militaires de leur régiment avaient été victimes d'une agression de la part des Espagnols, s'armèrent de sabres et de revolvers et envahirent le village au pas de course, en criant : « En avant ! Vengeance ! »

« Ils s'arrêtèrent devant le café maure Ahmen-ben-Moussa, enfoncèrent les portes et y brisèrent tout à coups de sabre ; quelques coups de revolver furent même tirés.

« La gendarmerie de Saint-Antoine accourut aussitôt avec le commissaire de police ; mais les Arabes, au nombre de deux cents, s'étaient rassemblés, croyant que c'était à eux qu'on en voulait, et, armés de pierres et de matraques, se mettaient sur la défensive.

« Les chasseurs commencèrent alors à se retirer, mais ils reçurent dans leur retraite une grêle de pierres. Plusieurs d'entre eux durent être blessés.

« De leur côté, huit indigènes et une

femme ont été légèrement contusionnés par les coups de plat de sabre. »

Etranger.

BELGIQUE. — Une dépêche de Bruxelles annonce que de nouveaux placards menaçant de mort le roi Léopold et sa famille ont été affichés à Nivelles.

Cette fois il n'est plus question du parti clérical, mais bien de l'Internationale, qui n'a pas voulu qu'on ignorât davantage l'origine de ces placards récidives.

ITALIE. — Nous avons annoncé la tentative d'assassinat dont le comte Giusso, syndic de Naples, a failli être victime.

L'assassin est un nommé Mangione, gardien du cimetière, qui s'était fait destituer pour inconduite, et qui depuis adressait aux députés et au syndic des réclamations incessantes accompagnées de menaces.

Le syndic, quoique grièvement blessé dans sa lutte avec son agresseur, ne paraît pas en danger ; les médecins déclarent que ses blessures ne sont pas mortelles.

Ce crime est encore l'œuvre d'un sectaire appartenant, comme le dit le *Times*, au même parti que Passanante, et consommant son attentat avec le même fanatisme révolutionnaire.

L'Agence Havas a transmis une nouvelle qui indique, du reste, de nouveaux complots en Italie :

« La police a saisi dans un atelier de typographie, à Rome, un grand nombre de copies d'un programme signé par l'association universelle républicaine. Ce programme devait être répandu dans toutes les provinces du royaume. Il déclarait que le moment d'agir était arrivé et invitait les affiliés à se tenir prêts en vue d'une action prochaine.

« Le chef de l'atelier de typographie, quelques ouvriers et plusieurs autres individus soupçonnés d'être les auteurs de ce programme, ont été arrêtés. »

On remarquera que ce manifeste révolutionnaire était élaboré à Rome la semaine même où Mangione attentait à la vie du syndic de Naples.

Chronique militaire.

La grande revue de l'armée de Paris, dans laquelle doit avoir lieu la distribution des drapeaux, sera avancée : fixée d'abord au mois d'octobre, cette revue sera très-probablement passée le 24 septembre prochain. Des pourparlers ont été entamés pour qu'elle ait lieu non pas à Longchamps, mais sur le champ de courses de Vincennes, où seraient établies des tribunes spéciales. D'après les devis des architectes, l'établissement de ces tribunes coûterait de 35 à 40,000 fr.

L'autorité militaire impose cette année de nouvelles formalités aux cultivateurs qui demandent des soldats pour les travaux de la moisson.

Les demandeurs doivent adresser leur demande à la préfecture sur papier timbré, indiquer la contenance et le lieu exact de leur exploitation, se faire délivrer par le maire de leur commune un certificat à l'appui de leur demande ; enfin faire connaître la date précise à laquelle ils désirent que les soldats soient mis à leur disposition.

L'oubli d'une seule de ces formalités entraînerait le renvoi de la demande au maire de la commune où est domicilié le demandeur et causerait ainsi à plus d'un cultivateur un retard préjudiciable.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier a eu lieu, sous la présidence de M^r l'Evêque d'Angers, la distribution des prix aux élèves de l'Institution Saint-Louis, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

Nous reviendrons sur cette intéressante cérémonie et nous donnerons en entier l'admirable discours prononcé par M^r Freppel.

Théâtre des Marionnettes. — Aujourd'hui vendredi, changement de spectacle au palais

John Holden's. Demain samedi, la représentation du jour aura lieu à 2 heures et celle de dimanche à 3 heures.

La clôture irrévocable est fixée à lundi soir au lieu de mardi comme on l'avait annoncé.

Les journaux de Tours nous apprennent que M. John Holden's installe son théâtre sur le Champ-de-Foire de cette ville.

Saint-Clément-des-Lévées. — Mardi matin, vers 3 heures, au village de Port-Conault, commune de Saint-Clément-des-Lévées, le feu s'est déclaré dans un pailler et un amas de bois appartenant aux époux Flécheau, cultivateurs.

L'incendie n'était séparé de la maison que par un espace de 4 m. 50 environ.

Aux cris poussés par la femme Flécheau, qui était seule chez elle avec son fils, les voisins accoururent, suivis bientôt des pompiers, qui parvinrent à préserver le logement, un hangar et une barge de foin.

La perte consiste en paille, bois de chauffage et différents instruments aratoires, pour une somme de 400 fr., couverte par une assurance à l'Urbaine.

La cause de cet incendie est inconnue.

CHOLET.

Les courses de Cholet auront lieu dimanche prochain 3 août, à une heure et demie, sur l'hippodrome de la Papinière.

Le soir, à 8 heures et demie: *Illuminations, Concert, Feu d'artifice* sur la place Travot.

Le lundi 4 août, à 4 heures: *Courses et Jeux divers* sur l'hippodrome.

TOURS.

Mardi soir, un monsieur et une dame, venant de Saumur, descendaient à l'hôtel de la Crouzille, à Tours, et demandaient une chambre. Ils dînèrent de fort bon appétit et passèrent la nuit dans cet hôtel.

Le lendemain matin, la dame sortit, sous prétexte de faire quelques emplettes.

Vers dix heures, le monsieur reçut la visite d'un garçon de l'hôtel qui lui demanda s'il déjeunait à la table d'hôte.

— Sans doute, je voudrais déjeuner, répartit le voyageur, mais j'attendrai madame.

Le temps s'écoula, et il paraissait que la susdite dame avait de nombreuses et longues emplettes à faire en ville, car à quatre heures du soir elle n'était pas encore rentrée.

En attendant, le monsieur allait et venait dans l'hôtel, l'estomac vide et ayant une contenance fort embarrassée.

Cette situation, plus que singulière, avait naturellement éveillé l'attention du personnel de la maison. On surveillait le monsieur et il ne pouvait s'éloigner sans avoir payé sa dépense, ou tout au moins sans avoir fourni des explications.

Il finit par déclarer qu'il était sans sou ni maille, et que la dame qui l'accompagnait avait le porte-monnaie.

La dame n'ayant pas reparu à l'hôtel, la police fut avertie, et le voyageur fut conduit au bureau central, où il déclara qu'il était le brosseur d'un officier résidant à Saumur.

Il passa la nuit au violon, et le matin, en sortant de cet asile, où il avait reposé, plus ou moins agréablement, sur une espèce de lit qui n'a pas la réputation d'être très-moelleux, il faisait, paraît-il, une mine assez pitoyable. Il a été conduit au Pénitencier.

Quant à la dame, qui avait si cruellement abandonné ce pauvre diable dans cette position lamentable, il n'a pas été possible de la retrouver.

Nous verrons sans doute bientôt le dénouement de cette affaire devant le tribunal correctionnel. (*Journal d'Indre-et-Loire.*)

NANTES.

On sait qu'à Angers, Tours, Poitiers, Nantes, Niort, Orléans et dans cent autres villes importantes, aucun arrêté tyrannique n'a été pris pour empêcher les processions.

A Nantes, par conséquent, aussi bien qu'ailleurs, la procession de l'Assomption aura lieu cette année comme d'habitude. M^r l'Evêque a jugé prudent de modifier l'itinéraire de cette procession, à raison des embarras qui pourraient résulter du passage des tramways sur la ligne des quais.

LES BILLETS D'ALLER ET RETOUR DES CHEMINS DE FER.

Une circulaire du ministère des travaux

publics vient de donner aux Compagnies de chemins de fer le pouvoir de prévenir les fraudes, chaque jour plus nombreuses, sur le trafic des billets d'aller et retour à prix réduits.

Les règlements antérieurement homologués disaient bien que « les deux parties dont se compose le billet d'aller et retour ne pouvaient être valables qu'aux mains de la même personne, » mais le trafic ne s'en suivait pas moins, attendu que sauf les billets de voyages d'été « circulaires », les tickets de chemin de fer ne sont pas nominatifs.

Pendant l'Exposition universelle de 1878, le commerce des coupons de retour prit un développement tel, que les Compagnies le toléraient presque ouvertement.

Cependant, et pour exemple, de nombreux jugements furent rendus contre les personnes ayant acquis ou vendu des billets de retour.

Aujourd'hui les instructions du ministre des travaux publics autorisent les Compagnies à user des mesures les plus rigoureuses pour prévenir la continuation de ces abus. Ainsi, la confiscation des billets vendus en fraude, le refus de transporter leurs acquéreurs, la constatation par procès-verbal d'une négociation de ce genre et les poursuites ultérieures sont aujourd'hui permises en pareil cas. Avis aux voyageurs.

Faits divers.

La démolition du palais du Champ-de-Mars commencera très-probablement dans le mois d'août et sera terminée vers la fin de l'année. D'après les dispositions arrêtées, tout l'emplacement, aujourd'hui occupé par le palais, sera remis à l'administration de la guerre.

On conservera le parc qui sera transformé en un vaste square au milieu duquel s'élèveront le pavillon de la ville de Paris, affecté à un musée, et le pavillon chinois, transformé en buvette. La dépense pour établir ce square et ses annexes est évaluée à 80,000 francs.

LE PALAIS DE VERSAILLES MENACE RUINE. — Voici une bien grosse révélation que vient de lancer la *Correspondance scientifique*. Le palais de Versailles menace ruine.

D'après M. Virlet d'Aoust, un ingénieur des mines, les ébranlements du sol pendant le siège de Paris auraient produit la rupture de l'aqueduc de Marly, et les eaux, au lieu de continuer à monter dans les réservoirs de Versailles, se seraient infiltrées peu à peu dans les fondations du palais, ainsi menacé d'un effondrement prochain.

Ce qui donne à cette allégation une certaine gravité, c'est qu'elle s'appuie sur une expertise faite en 1874, et sur un rapport soumis la même année à M. Cochin, alors préfet de Seine-et-Oise:

« A partir de Louveciennes, point de partage des eaux entre le bassin de la Seine et le versant versaillais, l'aqueduc, dit ce rapport, se prolonge souterrainement en siphon. Ce siphon a été établi dans le sol alluvial et dans les sables supérieurs, désignés en géologie sous le nom de sables de Fontainebleau. Ces sables jaunâtres ou rougeâtres, et souvent d'un assez beau rose, constituent le sol de la ville de Versailles et des collines qui l'entourent; ils reposent immédiatement sur les glaises vertes de Montmartre et des buttes Chaumont. Les eaux d'infiltration forment au-dessus de ce manteau imperméable une nappe d'eau qui alimente les pièces d'eau des Suisses, l'étang de Trappes, la rivière, etc. »

Or, Virlet d'Aoust affirme avoir reconnu alors qu'il s'était établi, en dehors des tuyaux de conduite, un cours d'eau assez considérable.

« Ce fait nous a surtout été démontré avec évidence par le fort clapotement des eaux qui se manifestait au regard situé entre l'avenue du Chesnay et la grande route de Saint-Germain, à environ trois kilomètres de Versailles. »

« Or, en suivant naturellement la ligne de conduite de l'aqueduc, il était évident que ce cours d'eau, à partir des réservoirs de Versailles, ne pouvant plus s'élever, devait s'infiltrer précisément sous le palais même, ainsi menacé, depuis près d'un an, peut-être, d'écroulement! »

M. Virlet d'Aoust ajoute que la réparation de l'aqueduc ne lui paraît pas avoir conjuré le danger, attendu que les eaux

continueront à suivre la voie frayée précédemment. Ce qui est certain, c'est que ni M. Cochin, ni M. Barthélemy Saint-Hilaire, auquel fut aussi communiqué le rapport, ne crurent au danger, et que M. Virlet d'Aoust ne fut pas même autorisé à visiter le palais.

Cette visite aurait pourtant cela de bon: qu'on saurait tout de suite à quoi s'en tenir sur les prétendues infiltrations et sur l'état des fondations mêmes.

Deux scandales. — S'il n'est plus permis aux prêtres de circuler librement dans les rues de Paris, il nous semble qu'il conviendrait au moins de les informer de cette prohibition.

Dimanche matin, à huit heures, un prêtre passant rue Saussure (dix-septième arrondissement), a été grossièrement insulté par cinq ou six consommateurs atablés à la porte d'une crèmerie. Les gardiens de la paix ont dû intervenir pour débarrasser cet ecclésiastique de ses insulteurs.

Le même jour, à six heures du matin, un prêtre âgé a rencontré sur le boulevard Malesherbes une bande composée d'au moins trente jeunes gens.

Grossièrement insulté par eux, le prêtre a dû prendre la fuite, poursuivi par ces misérables qui ne se sont dispersés qu'en apercevant les gardiens de la paix.

Encore une fois, s'il n'est plus permis aux ministres d'un culte reconnu par l'Etat de circuler librement dans les rues de Paris, il faudrait au moins leur notifier cette défense.

Un avare. — M. X... un des riches propriétaires de Paris et, à coup sûr, le plus honteusement avare, avait tant et tant dîné chez ses connaissances, sans jamais rendre (malgré ses soixante mille livres de rente) ne fût-ce qu'un verre d'eau que, ma foi, on ne l'invitait plus nulle part.

Notre homme était désespéré. Enfin, après huit jours d'angoisses et de lutte, il résolut de donner un grand dîner, pensant rendre ainsi à son rond de serviette son ancienne splendeur.

Une fois décidé, M. X... fit bien les choses, et, samedi dernier, trente personnes étaient assises chez lui autour d'une table somptueusement servie.

Déjà on était au dessert, les vins généreux circulaient, lorsqu'on entendit dans la cour des cris déchirants. Presqu'aussitôt un domestique pâle, effaré, vint parler bas à son maître.

L'avare s'excusa près des convives et sortit.

Cinq minutes après, il rentrait, l'air navré; une larme brillait dans le coin de son oeil; tout le monde remarqua qu'une de ses mains était couverte de sang.

Vite on s'empresse autour de lui. — Qu'y a-t-il? Qu'y a-t-il? — Ah! dit M. X..., c'est affreux! Là, à l'instant, devant ma porte, un malheureux père de famille, un ouvrier, en voulant sauver un de ses enfants qui allait être écrasé par une lourde charrette, a été renversé et blessé grièvement. Pauvre homme! Pauvre famille!

Et comme tout le monde s'apitoyait:

— Non, s'écria l'avare, il ne sera pas dit qu'une si charmante fête sera ainsi attristée, je veux que le malheur de ce pauvre homme soit presque une joie pour lui. Allons, un bon mouvement.

Et, saisissant une assiette, il y vida le contenu de sa poche. L'assiette fit le tour de la table.

Tout le monde avait entendu les cris, vu du sang sur les mains de M. X...; tout le monde donna, et l'assiette revint aux mains de l'avare chargée de plus de 4,200 fr.

Joyeuse fut la soirée.

Seulement, le lendemain, on apprit que l'accident était de pure invention. M. X... était tout simplement rentré dans les frais de son menu.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Jérôme. — Les funérailles du prince impérial, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Les régates de Duclair, par H. Vernoy. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — Les Nubiens du Jardin d'acclimatation, par X. D. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^m Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES: Salon de 1879: *Génie gardant le secret de la tombe*, figure décorative en marbre, par M. René de Saint-Marcoux (*Médaille d'honneur*). — M. Alfred Naquet, député, auteur du projet de loi sur le divorce. — Les régates de Duclair (Seine-Inférieure). — Fête donnée au Palais-Bourbon, par M. le président de la Chambre des Députés. — Funérailles de S. A. le prince impérial: transport du cercueil dans la chapelle de Chislehurst, S. M. la reine d'Angleterre et la princesse Béatrice priant devant le cercueil du prince. — Découverte du corps de S. A. le prince impérial. — La caravane nubienne, au Jardin d'acclimatation. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

PLACE DU PETIT-THOUARS.

Palais des Marionnettes

FANTOCHES
de John Holden

Aujourd'hui vendredi 1^{er} août, à 8 h. 1/2 du soir.

GRAND CHANGEMENT DE SPECTACLE.

L'Aquarium, descente de la voûte au fond de la mer, apparition de toute espèce de poissons et monstres de la mer, grand combat livré entre eux.

Le Grand Turc métamorphosé.

La Tempête de neige du mont Saint-Bernard, voyage comique de Londres à Liverpool, accident survenu en chemin de fer, explosion de la locomotive.

La Belle et la Bête, pantomime comique, ballet féerie en 24 tableaux.

Le Squelette magnétique, l'Homme Trinqu, la Mère Gigogne anglaise, Blondin et tous les acrobates et gymnasiarques, paraîtront dans la première partie.

Le spectacle sera terminé par la *grande Transformation, brillante finale*, ornée de splendides décors, anges, sirènes, démons, et grande cascade d'eau du Niagara, et éclairée par la lumière électrique et flammes de Bengale.

Les représentations auront lieu tous les soirs, à 8 heures 1/2, jusqu'au lundi 4 août inclusivement.

En outre, demain samedi, représentation du jour à 2 heures; dimanche, à 3 heures.
Lundi soir, clôture irrévocable.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

CAPITAL: 120,000,000 DE FRANCS

Paris, 54 et 56, rue de Provence

VENTE DE 14,000 ACTIONS

DE L'

AGENCE HAVAS

SOCIÉTÉ ANONYME

au Capital social de 8,500,000 francs

Divisé en 17,000 actions de 500 francs chacune
ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

L'Agence Havas existe depuis soixante ans. Les bénéfices nets, d'après l'état officiellement dressé par M. Maguin, expert-juré, et par M. Gréters, chef de comptabilité, pour servir de base au prix d'achat, ont été de 5,216,015 francs 25 centimes pour les sept dernières années.

L'exercice 1878 a produit un bénéfice net de 868,308 francs 18 centimes.

Les résultats acquis jusqu'à ce jour, depuis le 1^{er} janvier 1879, promettent pour l'exercice courant un bénéfice au moins égal.

En se basant sur l'exercice 1878, les actions donneront donc, cette année, un dividende représentant 7/10 du prix de vente.

Ces 14,000 Actions sont mises en vente par le groupe des fondateurs au prix de 650 francs. Elles donnent droit aux bénéfices réalisés depuis le 1^{er} janvier 1879.

VERSEMENTS:

En souscrivant..... 100 fr. }
A la répartition..... 250 — } 650 francs.
Le 1^{er} septembre prochain. 300 — }

UNE BONIFICATION DE 2 FRANCS SERA FAITE POUR TOUTE ACTION ENTIÈREMENT LIBÉRÉE A LA RÉPARTITION.

Il sera immédiatement délivré des titres au porteur ou nominatifs au choix.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES:

Lundi 4 et Mardi 5 Août

A PARIS: A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54 et 56, rue de Provence, et dans tous les bureaux de quartiers.

EN PROVINCE: Dans toutes les succursales de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE et chez tous ses correspondants.

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Le prospectus et les statuts à la disposition du public.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878.

Classe 66.

MÉDAILLE D'ARGENT.

COFFRES-FORTS

M. HAFNER aîné, fabricant de coffres-forts, a obtenu une MÉDAILLE D'ARGENT à l'Exposition universelle de Paris pour la perfection qu'il a apportée dans la construction de ses coffres-forts. Reconus supérieurs pour leur solidité, leur incombustibilité, leurs serrures ont présenté au jury une sécurité incomparable contre les crocheteurs les plus habiles.

Nous sommes heureux de porter cette bonne nouvelle aux nombreuses personnes qui se sont déjà munies de coffres de la maison Hafner, et nous pensons qu'elle déterminera en faveur de cette maison ceux de nos lecteurs qui pourraient hésiter encore dans le choix d'un constructeur.

Coffres depuis 120 fr. jusqu'à 2,000 fr. et au delà. Pour les renseignements, s'adresser au bureau du journal, où il y en a toujours en dépôt.

En dehors du dépôt, un bel album en chromolithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFNER.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste.

Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. 25 matin.	10 h. 30 matin.		
8 10 —			10 h. 54 matin.
4 25 soir.	4 50 soir.		
4 55 —			9 15 soir.
7 40 —	11 35 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	8 h. 52 matin.	9 h. 48 matin.	
10 45 —	5 14 soir.	6 25 soir.	
12 15 soir.	3 35 —	4 15 —	
6 45 —	10 22 —	11 — —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	83 50	» 25	»	Crédit Foncier colonial	425	»	»	Canal de Suez	735	»	»
3 % amortissable	84 70	» 10	»	Crédit Foncier, act. 500 f. ..	848 75	1 25	»	Crédit Mobilier esp.	1185	» 20	»
4 1/2 %	114 25	»	»	Obligations foncières 1877 ..	390	»	» 2 50	Société autrichienne.	615	» 1 25	»
5 %	117 80	» 55	» 30	Sec. gén. de Crédit industriel et commercial.	705	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	515	» 50	»	Crédit Mobilier	545	» 6 25	»	Orléans	382	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	239 50	»	»	Crédit foncier d'Autriche	668 75	3 75	»	Paris-Lyon-Méditerranée. ..	381 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	520	»	»	Est	545	»	»	Est	380	»	»
— 1865, 4 %	544	»	» 1	Paris-Lyon-Méditerranée.	735	» 5	»	Nord	386	»	»
— 1869, 3 %	414	» 25	»	Midi	1163	» 10	»	Ouest	382 50	»	»
— 1871, 3 %	404 50	» 75	»	Orléans	865	» 5	»	Midi	380	»	»
— 1875, 4 %	528 50	» 50	»	Nord	1500	» 15	»	Paris (Grande Ceinture)	390	»	»
— 1876, 4 %	528	»	» 1	Orléans	1185	» 15	»	Paris-Bourbonnais	380	»	»
Banque de France	3145	» 50	»	Ouest	785	»	»	Canal de Suez	572	»	»
Comptoir d'escompte.	866 25	»	»	Compagnie parisienne du Gaz. ..	1289 50	» 50	»				
Crédit agricole	520	»	»	C. gén. Transatlantique	570	»	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir, omnibus.	
3 — 32 — — — — — soir, express.	
7 — 15 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers), omnibus.	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — — — — omnibus.	
9 — 40 — — — — — omnibus.	
12 — 40 — — — — — soir, express.	
4 — 44 — — — — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — — — — omnibus-mixte, express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

MOULIN A FARINE

Trois paires de meules, système anglais, Bloterie, avec ou sans affonage, Situé dans le canton de Bourgueil, A AFFERMER Pour le 1^{er} novembre 1880. S'adresser à M^e FLEURIAU. (405)

JARDINS A VENDRE

Situés près la gare du chemin de fer de Poitiers. S'adresser à M. PAPILLON, rue du Presbytère. (383)

A LOUER

Pour le 4^{er} novembre 1880, LA FERME DITE DU CARREFOUR-ROSIÈRE Sise commune de Neuillé (Maine-et-Loire). S'adresser, pour les renseignements, à M^e DENIAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigandières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER

GRANDS ET VASTES MAGASINS BELLE CAVÉ Pouvant servir de magasin. Place du Roi-René. S'adresser à M. PICHAT. (34)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 4. Précédemment occupée par M^e Le Ray, avoué. S'adresser, pour la visiter, soit à M^e LE RAY, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. REDOURN, propriétaire, rue de Bordeaux. (117)

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques, D'UN BEAU MOBILIER Après le décès de M. Chedeau, ancien avoué à Saumur, par suite d'acceptation bénéficiaire, A Saumur, rue du Temple, n° 22, Le lundi 11 août 1879 et jours suivants, à midi. Par le ministère de M^e THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en : Poterie, verrerie, cristaux, batterie de cuisine, gravures, bronze, candélabres, pendules, linge de corps et de ménage, hardes, argenterie; Armoires à linge, commodes, secrétaires, tables diverses, lits en bois et en fer, matelas, couettes, traversins, oreillers, couvertures, couvre-pieds, tables à jeu, rideaux, armoire à glace, étagères; Un beau meuble de salon en acajou recouvert en velours cramoisi, composé de six fauteuils, six chaises et un canapé; Un bon piano, plusieurs bureaux, dont un de style Louis XIV; Salle à manger en frêne, garnitures de foyer, lampes, glaces, tapis, etc., etc.; Chaises et fauteuils de fantaisie, cave à liqueurs, réchauds en métal blanc.

ENVIRON 50 TABLEAUX

Anciens pour la plupart, des écoles française, flamande et italienne. Aquarelles, miniatures, objets d'art, sculptures en bois, cuivres repoussés, médailles, triptyque en ébène et cuivre, faïences et porcelaines anciennes et autres objets variés; Plus un corps de bibliothèque, composé d'environ 1,200 volumes; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres objets. Au comptant, plus 5/0 applicables aux frais. Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. NOTA. — On vendra d'abord les livres, tableaux et objets d'art, qui seront exposés le dimanche 10 août, de trois à cinq heures du soir. (398)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVÉ Hors d'inondation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

MACHINE A BATTRE

A MANÈGE. M. BORET, Auguste, ancien mécanicien des chemins de fer de l'Etat, a l'honneur de prévenir les cultivateurs qu'il vient d'acquiescer une machine à battre, perfectionnée, ne coupant pas la paille, avec secouepaille, et qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui pour leur battage. Prix très-modérés. Adresser les demandes à M. BORET, à Souzay. (402)

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent une place, le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre. S'adresser au bureau du journal.

NOUVEAUTÉS

M. GABORIT demande un apprenti.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy. Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul distributeur pour l'arrondissement de Saumur. Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS. Guérison par le traitement du docteur BEAUFOMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes CONTRE LES ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS Capital : UN MILLION. Directeur général : M. C. FONTENILLES. SIÈGE SOCIAL : 12, rue de Châteaudun, PARIS. Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, avenue du Champ-de-Foire, 4, SAUMUR; Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (313)

Librairie E. DEZÉ, rue Saint-Jean et place du Marché-Noir, SAUMUR.

NOTICES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. D'ESPINAY, Conseiller à la Cour d'Appel d'Angers, Officier d'Académie, Membre de l'Académie de Législation de Toulouse, Président de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire, Membre de la Société Française d'Archéologie et de l'Institut des Provinces. Première série : MONUMENTS D'ANGERS Deuxième série : SAUMUR ET SES ENVIRONS Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Chaque série se vend séparément. En vente, à Saumur, chez tous les Libraires.

L'ILIADÉ ET L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISES A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE Par F. DABURON, ancien magistrat. L'Iliade est suivie du récit de la chute de Troie, par Virgile (2^e livre de l'Enéide). Un volume, l'Iliade : 3 fr. — Un volume, l'Odyssee : 2 fr. 50. Les deux volumes ensemble : 5 fr. Saumur, imprimerie de P. GODET.